

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026.

Etaient présents : MM. LECLERE Ghislaine, SIMON Adrien, VACHEZ Sylvie, TASSAN Thierry, AUGÉ Julien, CHARULIÉ Emeline, COSCIA-MORANNE Alexandra, CRÉQUY Céline, DAMOUR Maria, KAPLON André, MILET Sabine, POMMIER Jérôme, ROSIEZ Pierrick, VERZEAUX Corinne.

Absent excusé : Monsieur RUIN Hervé

Secrétaire de séance : Madame CHARULIÉ Emeline

Approbation du compte rendu du conseil du 21 mars 2026 : Le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil du 21 mars 2026.

Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 : Lors du vote du budget début mars il avait été voté la reprise anticipée des résultats car le CFU n'avait pas été transmis par la trésorerie suite à un gros problème technique chez eux. A ce jour nous l'avons reçu et nous devons le valider définitivement.

Le CFU fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 361 253,67 € Recettes : 462 580,95 € Excédent : 101 327,28 €
Excédent antérieur 369 036,61 € soit un excédent global de fonctionnement de 470 363,89 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 197 196,15 € Recettes : 227 101,10 € Excédent : 29 904,95 €
Déficit antérieur : 15 828,68 € soit un excédent global de 14 076,27 €.

Affectation du résultat 2025 : Suite à la présentation du compte financier unique 2025 qui présente :

- Un solde global de fonctionnement de 470 363,89 €
- Un solde d'investissement de 14 076,27 €
- Un solde des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 349 774 € (crédits reportés) entraînant un besoin de financement de 335 697,73 €

Il est proposé au conseil d'affecter au budget 2026 les résultats suivants :

- Affectation en investissement (compte 1068) : 335 697,73€
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) de 134 666,16 €.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte financier unique 2025.

Délibération n° 2026-3-1 : approbation du CFU 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-4-1 du 23 mai 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,

Considérant que le compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la commune,

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production,

Considérant que ce compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion,

Considérant que Madame le maire n'a pas participé au débat, ni au vote de ce compte financier unique,

Le conseil municipal par à l'unanimité, décide:

Article 1 : de voter le compte financier unique de l'exercice 2025 et d'arrêter les comptes:

Compte financier unique I	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
---------------------------	----------	----------	-----------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* résultats propres à l'exercice	361 253,67€	462 580,95 €	101 327,28 €
----------------------------------	-------------	--------------	--------------

* report antérieurs	369 036,61 €	470 363,89 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
* résultats propres à l'exercice	197 196,15€	227 101,10€
* reports antérieurs	- 15 828,68 €	14 076,27 €

Résultats de clôture de l'exercice 2025 :

Investissement : 14 076,27 €

Fonctionnement : 470 363,89 €

Affectation du résultat 2025

Suite à la présentation et l'approbation du CFU 2025 qui présente un solde global de fonctionnement de 470 363,89 € un solde d'investissement de 14 076,27 € un solde des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 349 774 € entraînant un besoin de financement de 335 697,73 €

Affectation sur le budget 2026.

Affectation en investissement (compte 1068) : 335 697,73 €

report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 134 666,16 €

Adhésion Reims Activ'été 2026 : Il y a possibilité comme l'an dernier de signer une convention avec la ville de Reims afin que les jeunes de 7 à 17 ans de notre commune puisse participer au dispositif de loisirs jeunes « Reims Activ'été ». Le montant par personne participant est de 170 €. Je propose au conseil que ce montant soit refacturé aux familles dès l'inscription comme les années précédentes. L'an dernier il a eu un seul participant.

Les inscriptions sont faites directement par les familles et validées par la commune avant que les enfants puissent s'inscrire à des activités.

Une information sera faite via PanneauPocket, Facebook et le site afin que la liste des enfants désirant s'inscrire puisse être transmise à la ville de Reims dans les meilleurs délais. A ce jour une inscription est en attente.

Après discussion le conseil à l'unanimité décide l'adhésion au programme Reims Activ'été 2026 et la refacturation aux parents de toute inscription.

Délibération n° 2026-3-2 : adhésion Reims Activ'été 2026

Madame le Maire explique au conseil que la ville de Reims met en place le dispositif de loisirs jeunes "Reims Activ'été" durant les vacances d'été en direction des rémois âgés de 7 à 17 ans du 6 juillet au 21 août 2026.

Ainsi les jeunes peuvent pratiquer durant les vacances scolaires d'été des activités sportives, ludiques, technologiques ou culturelles de qualité, une manière pertinente de les sensibiliser aux règles de comportement à tenir.

La ville de Reims s'engage à permettre l'accès des adolescents de notre commune au dispositif "Reims Activ'été" en contrepartie d'une participation de la commune à hauteur de 170 € par carte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la signature de la convention de partenariat avec la ville de Reims pour le dispositif "Reims Activ'été" pour les jeunes de 7 à 17 ans.

Charge Madame le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 2026-3-3 : refacturation Reims Activ'été.

Suite à la décision de signer la convention de partenariat pour le dispositif de loisirs jeunes "Reims Activ'été" avec la ville de Reims, le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de refacturer le montant de cette participation aux familles soit 170 € par carte.

Cette facturation sera faite dès l'inscription de l'enfant au dispositif.

Charge Madame le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Commissions communales : Madame le Maire explique il faut se répartir dans les diverses commissions communales qui sont :

- Finances
- Information, communication
- Culture, patrimoine, environnement
- Tourisme, fleurissement
- Urbanisme, bâtiments communaux, église
- Voirie, eau, assainissement, SIEM
- Vignoble
- Cimetière
- Jeunesse et sport, séniors
- Commission d'appel d'offres
- Fêtes et cérémonies
- Responsable salle des fêtes
- Responsable agent technique
- Délégués communauté urbaine du grand Reims
- MAPA
- Correspondant défense
- Correspondant prévention routière
- Ateliers de la forêt
- Correspondant délégué des élus au CNAS
- Référent incendie Cu du Grand Reims
- Délégués communes forestières
- Commission communale des impôts directs (proposition à faire à la Préfecture)
-

Le Conseil décide la répartition des commissions.

Délibération n° 2026-3-4 : commissions communales

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2121-21 et L.2121-22, Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal, de formuler des avis mais qui ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel, Considérant l'utilité de former ces commissions pour le suivi des dossiers, Considérant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE :

- De former les commissions telles que sur l'annexe joint
- De ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- De nommer les membres des commissions tels qu'annexé à la délibération

FINANCES

- LECLERE Ghislaine (pilote)
- SIMON Adrien
- TASSAN Thierry
- MILET Sabine
- ROSIEZ Pierrick
- CRÉQUY Céline
- DAMOUR Maria
- CHARULIÉ Emeline

INFORMATION-COMMUNICATION

- LECLERE Ghislaine
- VACHEZ Sylvie (pilote)
- AUGÉ Julien
- KAPLON André
- CRÉQUY Céline
- CHARULIÉ Emeline

CULTURE – PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT

- LECLERE Ghislaine
- VACHEZ Sylvie (pilote)
- AUGÉ Julien
- RUIN Hervé
- CRÉQUY Céline
- VERZEAUX Corinne
- DAMOUR Maria
- COSCIA-MORANNE Alexandra

TOURISME - FLEURISSEMENT

- LECLERE Ghislaine
- VACHEZ Sylvie
- AUGÉ Julien
- RUIN Hervé
- CRÉQUY Céline
- VERZEAUX Corinne
- DAMOUR Maria
- COSCIA-MORANNE Alexandra (pilote)

URBANISME- BÂTIMENTS COMMUNAUX - EGLISE.

- LECLERE Ghislaine
- SIMON Adrien (pilote)
- MILET Sabine
- POMMIER Jérôme
- KAPLON André
- CRÉQUY Céline
- COSCIA-MORANNE Alexandra
- DAMOUR Maria

VOIRIE – EAU – ASSAINISSEMENT – SIEM

- LECLERE Ghislaine
- TASSAN Thierry (pilote)
- SIMON Adrien
- MILET Sabine
- POMMIER Jérôme
- AUGÉ Julien
- CRÉQUY Céline
- ROSIEZ Pierrick
- RUIN Hervé

VIGNOBLE

- LECLERE Ghislaine
- TASSAN Thierry
- SIMON Adrien
- MILET Sabine (pilote)

- POMMIER Jérôme
- AUGÉ Julien
- CRÉQUY Céline
- ROSIEZ Pierrick
- RUIN Hervé

CIMETIERE

- LECLERE Ghislaine
- VERZEAUX Corinne
- COSCIA-MORANNE Alexandra

JEUNESSE ET SPORT – SENIORS

- LECLERE Ghislaine
- KAPLON André
- AUGÉ Julien
- RUIN Hervé
- CRÉQUY Céline (pilote)
- VERZEAUX Corinne
- DAMOUR Maria
- CHARULIÉ Emeline
- POMMIER Jérôme

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (attention réunion uniquement en journée)

- LECLERE Ghislaine

TITULAIRES

- TASSAN Thierry
- MILET Sabine
- RUIN Hervé

SUPPLEANTS

- COSCIA-MORANNE Alexandra
- CRÉQUY Céline
- ROSIEZ Pierrick

FETES ET CEREMONIES

- LECLERE Ghislaine
- SIMON Adrien
- VACHEZ Sylvie
- TASSAN Thierry
- AUGÉ Julien
- CHARULIÉ Emeline
- COSCIA-MORANNE Alexandra
- CRÉQUY Céline
- DAMOUR Maria
- KAPLON André
- MILET Sabine
- POMMIER Jérôme (pilote)
- ROSIEZ Pierrick
- RUIN Hervé
- VERZEAUX Corinne

SECURITE

- LECLERE Ghislaine
- POMMIER Jérôme (pilote)
- VERZEAUX Corinne
- AUGÉ Julien
- KAPLON André
- CHARULIÉ Emeline

- ROSIEZ Pierrick

RESPONSABLE SALLE DES FETES

- DAMOUR Maria
- CRÉQUY Céline
- CHARULIÉ Emeline
- COSCIA-MORANNE Alexandra

RESPONSABLE AGENT TECHNIQUE

- LECLERE Ghislaine
- SIMON Adrien
- TASSAN Thierry

DELEGUES COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

TITULAIRE

- LECLERE Ghislaine

SUPPLEANT

- SIMON Adrien

CORRESPONDANT DEFENSE

- AUGÉ Julien

CORRESPONDANT PREVENTION ROUTIERE

- RUIN Hervé

ATELIERS DE LA FORET

- LECLERE Ghislaine
- VACHEZ Sylvie
- RUIN Hervé
- CRÉQUY Céline

CORRESPONDANT DELEGUE COLLEGE DES ELUS AU CNAS

- VACHEZ Sylvie

REFERENT INCENDIE CU DU GRAND REIMS

- POMMIER Jérôme

DELEGUES COMMUNES FORESTIERES

- Titulaire :
- Suppléant :

Commission des listes électorales : cette commission est présidée par un conseiller municipal qui ne peut être le Maire ou un Adjoint. Elle est composée d'un conseiller et de 2 délégués non conseillers municipaux, l'un nommé par le Sous-Préfet, l'autre nommé par le Président du Tribunal de grande Instance de Reims. Jusqu'à présent Madame MILET Sabine représentait le conseil et présidait cette commission avec Madame DOURY Alice et Monsieur MASSONNOT Philippe. Il vous est proposé de reconduire ces personnes pour cette commission

Le conseil à l'unanimité désigne Madame MILET Sabine pour la commission électorale.

Délibération n° 2026-3-5 : correspondant défense

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- De nommer Monsieur AUGÉ Julien correspondant défense pour la commune

Délibération n°2026-3-6 : correspondant prévention routière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- De nommer Monsieur RUIN Hervé correspondant prévention routière pour la commune

Délibération n° 2026-3-7 : Correspondants délégués au CNAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De nommer Madame VACHEZ Sylvie déléguée du collège des élus auprès du CNAS
- De nommer Madame ERCKELBOUT Marie-Lise déléguée du collège des agents auprès du CNAS
- De nommer Madame ERCKELBOUT Marie-Lise correspondante auprès du CNAS

Délibération n° 2026-3-8 : commission électorale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer Madame MILET Sabine à la commission électorale.

Délibération n° 2026-3-10 : référent incendie CU du Grand Reims

Après exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur POMMIER Jérôme comme référent incendie auprès de la communauté urbaine du Grand Reims pour toute la durée du mandat.

Commission des impôts directs : cette commission est composée du Maire et de 6 délégués titulaires et de 6 délégués suppléants désignés par le directeur départemental ou régional des finances publiques sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal. Il nous faut donc préparer la liste sachant que pour la partie titulaire on met tout le conseil. Le Maire est automatiquement Président de cette commission.

TITULAIRES

- LECLERE Ghislaine
- SIMON Adrien
- VACHEZ Sylvie
- TASSAN Thierry
- MILET Sabine
- KAPLON André
- CRÉQUY Céline
- AUGÉ Julien
- CHARULIÉ Emeline
- POMMIER Jérôme
- VERZEAUX Corinne
- RUIN Hervé
- COSCIA-MORANNE Alexandra
- ROSIEZ Pierrick
- DAMOUR Maria

SUPPLEANTS

- JONOT Raphaël
- PIOTIN André
- MASSONNOT Philippe
- SIMON Georges
- CUILLIER Claude
- AUGÉ Claude
- CREQUY Pierre
- LECLERE Christian
- LIZEUX Jackie
- MILET Éric

- BILLET Véronique
- VIEVILLE Jean-Luc
- LE MARECHAL Jean-Claude
- DOURY Philippe
- CIULLIER Patrick

Délibération n° 2026-3-9 : proposition en vue de la constitution de la commission des impôts.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650,

Considérant les conditions de recevabilité des commissaires proposés, à savoir : 25 ans au moins, de nationalité française, inscrits aux rôles d'imposition directes locales de la commune et ayant des connaissances suffisantes sur les circonstances locales et l'exécution des travaux confiés à cette commission, Considérant la nécessité de proposer ces personnes en nombre double,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE :

* de désigner Madame LECLERE Ghislaine, Maire, comme Président de la commission communale des impôts directs

* de proposer en nombre double, les noms des 6 commissaires titulaires de la commune et autant de suppléants afin de permettre leur nomination par le directeur des services fiscaux :

TITULAIRES

- * SIMON Adrien, 10 rue Haute, 51220 POUILLON
- * VACHEZ Sylvie, 8 rue de Thil, 51220 POUILLON
- * TASSAN Thierry, 5 allée des Musiciens, 51220 POUILLON
- * MILET Sabine, 25 rue Haute, 51220 POUILLON
- * KAPLON André, 66 rue du Parc, 51220 POUILLON
- * CREQUY Céline, 42 rue du Parc, 51220 POUILLON
- * AUGÉ Julien, 12 rue de Merfy, 51220 POUILLON
- * CHARULIE Emeline, 75 rue du Parc, 51220 POUILLON
- * POMMIER Jérôme, 4 chemin des Gravettes, 51220 POUILLON
- * VERZEAUX Corinne, 1 rue du Fort, 51220 POUILLON
- * RUIN Hervé, 1 rue de Villers Franqueux, 51220 POUILLON
- * COSCIA-MORANNE Alexandra, 78 rue du Parc, 51220 POUILLON
- * ROSIEZ Pierrck, 7 rue de Villers Franqueux, 51220 POUILLON
- * DAMOUR Maria, 6 rue de Trigny, 51220 POUILLON

SUPPLEANTS

- * JONOT Raphaël, 4 rue du Bac, 51220 POUILLON
- * WISSENBACH Sébastien, 2 rue de Merfy, 51220 POUILLON
- * MASSONNOT Philippe, 4 place d'Armes, 51220 POUILLON
- * SIMON Georges, 13 rue du Parc, 51220 POUILLON
- * RIVIERES Pierre-jean, 30 rue du Parc, 51220 POUILLON
- * AUGÉ Claude, 12 rue de Merfy, 51220 POUILLON
- * CREQUY Pierre, 37 rue du Parc, 51220 POUILLON
- * LECLERE Christian, 8 rue de la gare, 51220 POUILLON
- * LIZEUX Jackie, 2 rue du Fort, 51220 POUILLON
- * MILET Eric, 25 rue Haute, 51220 POUILLON
- * BILLET Véronique, 12 rue de Villers Franqueux, 51220 POUILLON
- * VIEVILLE Jean-Luc, 67 rue du Parc, 51220 POUILLON
- * LE MARECHAL Jean-Claude, 24 rue du Parc, 51220 POUILLON
- * DOURY Philippe, 4 rue de Thil, 51220 POUILLON
- * CUILLER Patrick, 14 place d'Armes, 51220 POUILLON

Manifestations à venir : Voici les prochaines manifestations :

- Cérémonie du 8 mai : Sylvie peut-elle commander les brioches ? La commande est passée. La cérémonie aura lieu comme d'habitude à 11 h 15, l'invitation sera transmise prochainement
Le vin d'honneur se fera dans la salle patrimoniale et sous le barnum qu'il faudra monter (montage le jeudi 7 mai 2026 à 18 h 30, avec André KAPLON, Adrien SIMON, Thierry TASSAN, Pierrick ROSIEZ, Julien AUGÉ, Christian LECLERE)
- Cérémonie du 14 juillet 2026 : elle aura lieu à 11 h 15.
- Fête de voisins : le 30 mai 2026, la commission se réunira rapidement pour prévoir l'organisation et le flyer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.